



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
5 juillet 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020
31 août-4 septembre 2020, New York
Point 9 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Indonésie
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Indonésie (2021-2025)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Ces 20 dernières années, l'Indonésie, pays émergent à revenu intermédiaire et l'une des plus grandes démocraties du monde, a accompli des progrès remarquables. En 2018, elle est entrée dans la catégorie des pays à développement humain élevé, affichant un indice de développement humain de 0,707 et se classant au 111^e rang sur 189 pays et territoires¹. En 20 ans, la pauvreté a été réduite de moitié, pour atteindre 9,8 % en 2018². Cependant, près de 40 % de la population reste vulnérable à la pauvreté³ et les inégalités de revenus et de genre ainsi que les inégalités entre les régions et les zones urbaines et rurales restent marquées⁴. Les personnes qui risquent le plus d'être laissées pour compte sont celles qui vivent dans des îles éloignées, en particulier dans l'est de l'Indonésie, les personnes handicapées, les populations rurales et côtières dont l'activité est fortement axée sur l'agriculture, la sylviculture et la pêche, ainsi que les femmes et les jeunes n'ayant pas accès aux compétences modernes.

2. Malgré les nombreux obstacles rencontrés, le statut des femmes dans la société indonésienne s'améliore progressivement. Ces dernières années, l'indice de développement de genre a lentement augmenté, atteignant 0,937 en 2018 (contre 0,923 en 2010), tandis que l'indice d'inégalité de genre a diminué, passant de 0,486 à 0,451 au cours de la même période.

3. Le Gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs de développement durable et à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est énoncé dans le plan national de développement à moyen terme (2020-2024) qu'il faut garantir la justice, la durabilité et l'égalité des genres tout en développant une économie forte, résiliente et à faibles émissions de carbone et en réduisant les inégalités régionales⁵. Ayant ratifié l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Indonésie s'attache à lutter contre ces changements et à réduire ses émissions.

4. Le présent programme de pays quinquennal s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) et se fonde sur une théorie du changement reposant sur les données issues de l'analyse commune de pays. Le Plan-cadre de coopération comprend quatre réalisations : a) développement humain inclusif ; b) transformation économique ; c) résilience aux changements climatiques ; d) innovation au service de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable.

5. La contribution du PNUD à l'exécution du Plan-cadre de coopération tient compte des avantages comparatifs du Programme et de la valeur ajoutée unique que celui-ci apporte au système des Nations Unies pour le développement en dirigeant des groupes de travail sur les objectifs de développement durable, le financement de l'action climatique et l'innovation. Dans le cadre de cette contribution, le PNUD prendra les mesures suivantes : a) adopter une démarche intersectorielle intégrée qui renforce les complémentarités entre les agences techniques des Nations Unies et permette de mobiliser les vastes réseaux du Programme, qui connaît actuellement un renouveau (sous le nom « NextGen UNDP », PNUD nouvelle génération) ; b) tirer

¹ *Rapport sur le développement humain, 2019.*

² Gouvernement indonésien, 2018.

³ Analyse commune de pays concernant l'Indonésie, 2019.

⁴ Voir la section 1.4 du Plan-cadre de coopération de l'Indonésie pour consulter les données socio-économiques.

⁵ Voir le plan national de développement à moyen terme (2020-2024).

parti de l'innovation pour trouver de nouvelles approches et solutions de développement ; c) appuyer la réforme du secteur public afin de renforcer l'efficacité de la gouvernance dans les institutions publiques et de favoriser l'exécution du Plan-cadre de coopération ; d) faciliter la formulation et l'exécution des plans et politiques de développement national et local et l'alignement de ceux-ci sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable ; e) encourager la participation au débat mondial sur le développement et la coopération Sud-Sud sur des questions d'intérêt mutuel ; f) repositionner, dans le cadre de la Décennie d'action, le système des Nations Unies pour le développement afin d'offrir des plateformes favorisant l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable grâce à de nouveaux partenariats et instruments, au partage des connaissances et à l'innovation.

6. L'évaluation indépendante du programme de pays réalisée en 2020 confirme que le PNUD a eu une profonde influence sur toute une série de programmes et de politiques en menant des interventions à l'échelle du système et des travaux au niveau local. Elle a mis en lumière des données montrant un renforcement concret des capacités de la Cour suprême, une riposte plus forte au phénomène croissant de l'extrémisme violent et une amélioration de la coordination entre les acteurs du développement en Papouasie et en Papouasie occidentale. Les résultats en matière de santé se sont améliorés grâce au soutien apporté par le PNUD à l'administration des subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Le Programme a joué un rôle important en facilitant la création de l'Agence de restauration des tourbières, en renforçant la préservation des tigres de Sumatra et en mettant en place l'infrastructure nationale visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Il a également aidé le Gouvernement à lever 2 milliards de dollars au moyen de la première obligation souveraine verte islamique de l'Indonésie.

7. Comme il est recommandé dans l'évaluation, le PNUD poursuivra ses travaux relatifs aux nouveaux défis financiers en explorant d'autres sources de financement novatrices. Afin de maintenir la pertinence de ses travaux, il continuera à fournir des conseils et une expertise de haut niveau dans des domaines déterminés en fonction de la demande. Le suivi et l'évaluation des réalisations liées à l'égalité des genres seront améliorés afin d'obtenir des informations sur les efforts faits par le bureau de pays s'agissant de prendre en compte les questions de genre.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Le présent programme de pays a été élaboré à l'issue de consultations approfondies avec le Gouvernement et les partenaires de tous les secteurs. Il comprend quatre priorités qui découlent directement des réalisations définies dans le Plan-cadre de coopération et qui transposent le plan stratégique pour la période 2018-2021 à l'échelle nationale. Il est étroitement aligné sur le plan national de développement à moyen terme pour la période 2020-2024 et sur les ambitions de l'Indonésie à l'horizon 2045.

9. Le PNUD appliquera six principes d'exécution, à savoir : a) mettre au point des solutions innovantes avec des effets multiplicateurs sur l'ensemble du Programme 2030 ; b) promouvoir une démarche faisant intervenir tous les services de l'État et tous les secteurs de la société ; c) tirer le meilleur parti des synergies au moyen des liens verticaux et horizontaux entre les secteurs et les questions ; d) donner la priorité au principe consistant à ne laisser personne de côté ; e) investir dans le renforcement de l'égalité des genres ; f) agir en tant que partenaire mondial et local pour faciliter la réalisation des ambitions de l'Indonésie aux niveaux mondial et régional.

10. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin de donner suite à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies mené en 2016 (résolution 71/243 de l'Assemblée générale), notamment en appliquant le chapitre commun à son plan stratégique pour la période 2018-2021 et à ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il s'agira de coopérer dans les domaines de la protection sociale, des données, de la violence fondée sur le genre, de la promotion des droits des personnes handicapées, de la préparation et de l'action en cas de catastrophes et de la riposte face à la COVID-19. Investi d'une mission de coordination s'agissant de réaliser les objectifs de développement durable, le PNUD mettra à profit son expertise et ses outils pour évaluer les avantages de nouvelles politiques et décisions d'investissement et quantifier les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux des investissements dans le développement humain.

Réalisation 1. Développement humain inclusif

11. La contribution du PNUD dans ce domaine repose sur la théorie du changement suivante : *si* les personnes vivant en Indonésie, en particulier celles qui risquent d'être laissées pour compte, ont accès à des services de qualité, *si* elles sont protégées contre la violence, ont un meilleur accès à la justice et à des dispositifs d'application du principe de responsabilité et sont en mesure de promouvoir la tolérance, et *si* elles se voient offrir et peuvent mettre à profit des possibilités indépendamment de leur genre, de leur handicap ou de tout autre facteur, *alors* des progrès seront réalisés dans le développement du capital humain nécessaire à une société équitable et prospère. Les initiatives menées dans ce cadre contribueront à la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable, notamment les objectifs n^{os} 5, 10, 11 et 16, et tireront parti des solutions types du PNUD n^{os} 2, 3, 5 et 6.

12. Le PNUD favorisera la cohésion sociale au moyen de programmes qui encouragent le respect de la diversité et la prévention de l'extrémisme violent. Pour ce faire, il mènera des recherches visant à combler les manques de connaissances, analysera des politiques et prendra des mesures innovantes sur le terrain qui seront appliquées en partenariat avec un réseau national de plus de 30 institutions religieuses et universitaires œuvrant au niveau local. L'accent sera mis sur les initiatives des jeunes femmes et le rôle de celles-ci dans la promotion de la paix et de la tolérance.

13. Le PNUD soutiendra la Sustainable Development Goals Academy, plateforme d'apprentissage visant à adapter les objectifs de développement durable au niveau local et à favoriser l'innovation en mettant l'accent sur le droit, la justice et les droits de la personne. À cette fin, il facilitera la fourniture d'une aide juridictionnelle et les processus de justice réparatrice. Il concentrera ses efforts sur l'accélération de la réalisation des objectifs dans l'est de l'Indonésie, notamment en Papouasie en renforçant la plateforme consacrée à cette région, qui sert de mécanisme de planification, d'établissement du budget, de coordination et de suivi faisant intervenir le Gouvernement, les partenaires non gouvernementaux et les partenaires de développement.

14. Le PNUD contribuera à élargir la participation des citoyens au moyen de dispositifs de retour d'informations s'appuyant sur la gouvernance en ligne, en garantissant l'égalité d'accès aux femmes, aux personnes handicapées et aux personnes vivant dans des régions éloignées. Cette initiative sera menée en étroite coopération avec des organisations de la société civile et renforcera la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'intégrité aux niveaux national et infranational, ce qui permettra d'instaurer un climat de confiance envers les

institutions nationales et locales. Afin d'améliorer la qualité de la participation du public et d'élargir celle-ci, le Programme travaillera de concert avec les organisations de la société civile.

15. Le PNUD investira dans des approches multisectorielles et intégrées en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et la violence fondée sur le genre, en faisant respecter les droits des femmes reconnus par la loi et l'égalité d'accès des femmes à la justice et aux autres services publics. Les dispositifs et services d'intervention intégrés destinés aux victimes de violences seront renforcés au niveau local et dans les établissements de santé.

16. Le PNUD continuera à contribuer au renforcement des systèmes de prestation de services permettant d'atteindre les priorités nationales, telles que la réduction des taux d'incidence du VIH et de la tuberculose, l'élimination du paludisme et la lutte contre la COVID-19, en veillant à la bonne distribution des vaccins grâce à l'innovation, à l'amélioration de la planification, des achats, du stockage et de l'assurance qualité et à la diffusion d'informations en temps réel à tous les points de la chaîne du froid.

17. Les complémentarités du PNUD avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ONU-Femmes et d'autres organismes permettront de renforcer la cohérence du système des Nations Unies pour le développement. Le Programme maintiendra des relations étroites avec les partenaires de développement, notamment l'Union européenne, le Japon, la République de Corée, Gavi et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.

Réalisation 2. Transformation économique

18. La contribution du PNUD dans ce domaine repose sur la théorie du changement suivante : *si* le cadre d'action publique permet d'exploiter les technologies, d'améliorer la formation professionnelle, de promouvoir une économie circulaire en vue de réduire l'impact environnemental et de garantir un accès équitable à l'énergie, *si* les femmes ont un accès égal et équitable aux possibilités économiques, *si* les petites et moyennes entreprises sont en mesure de générer des moyens de subsistance permettant l'inclusion des personnes handicapées, des personnes atteintes du VIH et des personnes vivant dans des régions sous-développées, *alors* l'Indonésie sera en mesure d'accélérer la transformation économique visant une croissance à faibles émissions de carbone, durable et ouverte à tous. Les mesures prises en vue de parvenir à cette réalisation contribueront aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 7, 8, 9, 10, 12 et 17 et tireront parti des solutions types du PNUD n^{os} 1, 2, 5 et 6.

19. Conformément aux contributions de l'Indonésie déterminées au niveau national, le PNUD lancera l'élaboration de modèles économiques innovants, comme ceux reposant sur une économie circulaire, afin de créer des emplois et d'accroître les investissements et les profits du secteur privé, en se concentrant sur les cinq sous-secteurs que sont l'alimentation, les boissons, le textile et l'habillement, l'automobile et les produits chimiques. Il aidera à donner la priorité à une économie à faibles émissions de carbone et à la financer ainsi qu'à élaborer des modèles intégrés de croissance verte par l'intermédiaire de programmes tels que le Partenariat pour l'action en faveur d'une économie verte avec l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Les contraintes réglementaires seront surmontées au moyen de la double stratégie consistant à nouer un partenariat avec le Gouvernement et le secteur privé pour attirer de nouveaux investissements et intégrer le respect des principes de conduite responsable et des droits de la personne dans le secteur des entreprises, en particulier lors de la phase de relèvement post-COVID-19.

20. Le PNUD contribuera à améliorer l'état de préparation au marché de droits d'émission de carbone, à élargir l'accès local à l'énergie propre pour l'usage des populations et aux fins du développement et à faciliter l'adoption de technologies durables telles que les voitures électriques. Il aidera également à repérer des projets énergétiques susceptibles d'être financés et à les rendre moins risqués dans le cadre du fonds unique au service de la réalisation des objectifs de développement durable en Indonésie, créé par le Gouvernement. Il s'attachera à garantir une transition énergétique inclusive, en ciblant les populations défavorisées et en améliorant les sources d'énergie, telles que les centrales solaires et les microcentrales hydroélectriques, l'accent étant mis sur les régions les plus pauvres du pays.

21. Pour tirer parti des avantages de l'industrie 4.0, ou de la quatrième révolution industrielle, le PNUD s'associera au Gouvernement, au secteur privé et à la société civile afin de prévoir les futurs besoins en main-d'œuvre pour de nouveaux types d'emplois et les compétences nécessaires pour adapter les emplois existants. En collaboration avec les organismes des Nations Unies, il encouragera la formation professionnelle au moyen de systèmes de formation qui adaptent continuellement les compétences des travailleurs et leur en confèrent de nouvelles et au moyen d'initiatives et d'incitations ciblant les femmes et filles, et il introduira une culture de reconversion des demandeurs d'emploi.

22. Le PNUD aidera ses partenaires à renforcer le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises grâce à l'analyse des politiques, à la conception et à la mise en place de cadres réglementaires favorables aux start-ups, à l'encouragement d'une économie créative et à un accès plus facile au financement pour ces entreprises et les entreprises sociales, en particulier celles dirigées par des femmes. Il donnera la priorité à la formation des jeunes et des femmes entrepreneurs, notamment ceux vivant dans l'est de l'Indonésie, dans le cadre d'ateliers de formation intensive destinés aux start-ups et de l'initiative ImpactAim Venture Accelerator, qui stimule la croissance des entreprises sociales.

23. Le PNUD encouragera les efforts d'éradication de la pauvreté en adoptant une démarche multidimensionnelle visant à réduire les vulnérabilités des personnes qui retombent dans la pauvreté, en liant la lutte contre la pauvreté à la bonne gouvernance, à la protection de l'environnement et à l'adaptation aux changements climatiques et en améliorant les systèmes de prestation des services. Il se concentrera sur les zones défavorisées, où il rétablira les moyens de subsistance locaux en réhabilitant les infrastructures de production et en renforçant les chaînes de valeur locales, tout en veillant à ne laisser personne de côté. Il accordera la priorité aux projets de développement économique et d'accès aux marchés menés au niveau local dans les districts pauvres de Papouasie et de Papouasie occidentale.

Réalisation 3. Résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes

24. La contribution du PNUD dans ce domaine repose sur la théorie du changement suivante : *si* les politiques et les institutions prennent en compte les préoccupations environnementales et réduisent l'impact des catastrophes géologiques et des catastrophes liées aux changements climatiques et *si* les systèmes de renforcement de la résilience sont efficacement exploités, *alors* on observa un renforcement de la durabilité de la gestion des ressources naturelles et de l'adaptation aux changements climatiques, une réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à des stratégies de développement à faibles émissions de carbone et une réduction de la dégradation des terres, une meilleure gestion des écosystèmes et des habitats terrestres et aquatiques, et une amélioration de la préparation et de la résilience aux catastrophes. Les ressources et les connaissances que le PNUD apporte dans ce domaine

contribueront aux objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 5, 7, 8, 13, 14 et 15 et tireront parti des solutions types du Programme n^{os} 1, 3, 4, 5 et 6.

25. Le PNUD concourra à la reconstruction et au relèvement des zones touchées par des catastrophes, y compris des zones frappées par le tremblement de terre et le tsunami en 2018. En tant que membre de l'équipe de pays pour l'action humanitaire, il contribuera à la préparation aux catastrophes aux niveaux national et local, en mettant l'accent sur les personnes handicapées et les femmes. En partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et l'Agence nationale de gestion catastrophes, il s'efforcera d'assurer une transition efficace entre intervention humanitaire et développement en s'attachant à renforcer les capacités des autorités chargées de la gestion des catastrophes et du public et en faisant en sorte que cette gestion tienne compte des questions de genre.

26. Le PNUD aidera à restaurer et à protéger les écosystèmes terrestres et marins en renforçant la gestion des zones protégées aux fins de la préservation des espèces menacées et en encourageant des pratiques d'utilisation des terres et des moyens de subsistance durables grâce à un tourisme orienté vers la nature, tout en promouvant les éléments de sagesse locale et en s'attaquant au commerce illégal des espèces sauvages. Il aidera les populations locales à renforcer la résilience sociale, économique et écologique et la gestion adaptable du paysage marin dans les zones côtières. Il encouragera également une action transfrontalière face à la surexploitation des ressources marines et aux pressions croissantes sur la biodiversité présente dans la région des mers d'Arafura et de Timor, qui revêt une importance mondiale.

27. Le PNUD soutiendra les produits de base écologiques, les cultures durables et les chaînes d'approvisionnement en ce qui concerne l'huile de palme, le café, le cacao, les noix de cajou et le riz afin d'encourager l'atténuation des effets du changement climatique en empêchant le recul des forêts. Il contribuera également aux plateformes permettant de formuler et d'exécuter des politiques et des plans d'action nationaux aux fins d'une agriculture durable. Il aidera les communautés agricoles rurales menacées par les risques liés aux changements climatiques en contribuant à la mise en place d'une stratégie à long terme visant l'adaptation à ces changements, le renforcement des capacités et l'accès au financement pour les petits exploitants agricoles afin qu'ils adoptent des pratiques agricoles intelligentes face au climat.

28. Les principaux partenaires concourant aux réalisations 2 et 3 seront le Ministère des finances, le Ministère de la planification du développement, le Ministère de l'économie, le Ministère de l'industrie, le Ministère du commerce, le Ministère de l'environnement et des forêts, les administrations locales et un vaste réseau d'organisations de la société civile, d'associations professionnelles, d'entrepreneurs, d'investisseurs, d'universités et d'établissements de formation en Indonésie et à l'étranger.

Réalisation 4. L'innovation au service de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable

29. La contribution du PNUD dans ce domaine repose sur la théorie du changement suivante : *si* les méthodes habituelles sont remplacées par des processus et des partenariats innovants, *si* une infrastructure numérique solide est en place, *si* des investissements sont réalisés dans des innovations permettant de surmonter les contraintes physiques et géographiques, *alors* un modèle de croissance inclusif et durable peut être exploité pour améliorer la vie des personnes, en particulier celles qui risquent le plus d'être laissées pour compte. Les contributions du PNUD dans ce domaine s'alignent en particulier sur les objectifs de développement durable n^{os} 9, 13 et 17 et tirent parti des six solutions types du Programme.

30. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et à la Stratégie du Secrétaire général et au Plan d'action pour le financement du Programme 2030, le PNUD, en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et ONU-Femmes, aidera le Gouvernement à élaborer un cadre de financement national intégré afin d'appliquer des politiques et des réformes ciblées et ainsi d'atteindre les objectifs de développement durable.

31. Le laboratoire de financement novateur du PNUD continuera à mobiliser de nouveaux flux financiers et à mettre à l'essai et à développer des mécanismes tels que le financement mixte, le financement vert/bleu, la finance religieuse/islamique et les investissements à impact social. Le Programme apportera son soutien au centre de financement des objectifs de développement durable du Gouvernement et aux instruments de financement tels que le fonds d'impact en faveur des objectifs et les contrats à impact social. En tant que plateforme, le laboratoire de financement novateur abordera des questions d'orientation stratégique afin de tirer parti des institutions financières internationales et des capitaux du secteur privé et d'améliorer la transparence des politiques de financement.

32. Le PNUD explorera l'utilisation de mégadonnées et de technologies révolutionnaires en collaboration avec Pulse Lab Jakarta, des partenaires des Nations Unies et des institutions universitaires et scientifiques afin d'obtenir un aperçu en temps réel des questions touchant le programme de pays. Des solutions technologiques innovantes seront mises à l'essai et adoptées en vue d'améliorer la prestation des services publics, comme la vaccination, le relèvement post-COVID-19, la gestion des risques climatiques et de risques de catastrophe et l'état de préparation face à ceux-ci et la réduction des substances chimiques nocives.

33. En partenariat avec le Ministère des affaires étrangères, le PNUD facilitera la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que les échanges mondiaux et régionaux au service du développement. Il aidera l'agence Indonesian AID, créée en 2019, à renforcer ses capacités institutionnelles et à améliorer l'efficacité de la coopération aux fins du développement national. Il soutiendra également l'Indonésie en tant que championne des financements novateurs sur la scène internationale du développement dans le cadre d'événements mondiaux et régionaux.

III. Administration du programme et gestion des risques

34. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

35. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe d'une partie ou de la totalité du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies de manière à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents au programme et aux activités liées à l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

36. Le financement apporté par les donateurs pourrait diminuer en raison du statut de pays émergent à revenu intermédiaire de l'Indonésie. Le PNUD s'efforcera de

diversifier la mobilisation de ressources en renouvelant ses partenariats avec les donateurs aux niveaux national et régional, en renforçant la participation du secteur privé, en encourageant le financement public et en promouvant de nouveaux partenariats. Il veillera à ce que ses processus opérationnels soient efficaces et rentables et à ce que la dotation en effectifs soit adaptée aux besoins.

37. Les catastrophes peuvent compromettre la participation des populations locales et des parties prenantes aux initiatives de développement. Les mesures d'atténuation comprendront la préparation aux catastrophes et un plan de continuité des opérations permettant d'exécuter le programme sans interruption, élaboré avec les partenaires des Nations Unies, le Gouvernement et les populations locales. La gestion des risques prévoira des options de reprogrammation, selon que de besoin.

38. Une initiative de riposte contre la COVID-19 et de relèvement sera mise en place en collaboration avec le Gouvernement et les partenaires des Nations Unies dans tous les domaines de réalisation. Elle viendra appuyer des initiatives qui atténuent les risques de réduction des crédits budgétaires, préviennent la propagation de l'infection, renforcent la résilience des systèmes de santé et la coordination multisectorielle et amoindrissent les conséquences socioéconomiques sur les groupes vulnérables. Des solutions numériques et l'analyse de mégadonnées permettront d'améliorer la riposte nationale.

39. Un suivi régulier de l'économie politique permettra d'orienter si nécessaire les modifications de la théorie du changement, tout en respectant les normes sociales et environnementales et le dispositif d'application du principe de responsabilité du PNUD. Le Programme recourra au dispositif de suivi des risques aux fins de l'alerte rapide, de la gestion et de l'atténuation des risques et de la prise de décisions.

IV. Suivi et évaluation

40. Dans la lignée du Plan-cadre de coopération et du plan quinquennal national, le PNUD fondera ses rapports sur les données nationales. En cas de difficultés avec certains ensembles de données nationales, les capacités statistiques du pays seront renforcées en partenariat avec les organismes des Nations Unies. De nouvelles méthodes seront utilisées pour effectuer le suivi et pour faciliter la prise de décisions en temps réel.

41. La planification annuelle et la définition d'objectifs pluriannuels se feront en partenariat avec le Gouvernement. En ce qui concerne le suivi, le PNUD aidera les partenaires de réalisation à recueillir des données locales au moyen de visites sur le terrain et d'enquêtes. Le plan d'évaluation énonce les principales évaluations de projets, de programmes et de thèmes à mener, conformément aux lignes directrices visant à garantir l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité.

42. Les interventions liées aux questions de genre et leur suivi seront facilités par un investissement représentant au moins 15 % du budget du programme. Au moins 1 % du budget total sera consacré au suivi, à l'évaluation et à la communication des résultats et au moins 1 % également à la promotion du dialogue stratégique. Un programme de recherche pluriannuel donnera lieu à la publication de notes d'information sur les politiques, de notes de synthèse, de documents de travail et de rapports périodiques.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Indonésie (2021-2025)

Priorité nationale : résilience économique ; mise en valeur des ressources humaines ; renforcement de la stabilité politique et juridique et de la stabilité des conditions de sécurité ; transformation des services publics

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération⁶/réalisation 1 du PNUD : Les personnes vivant en Indonésie, en particulier celles qui risquent le plus d'être laissées pour compte, ont les moyens de réaliser leur potentiel de développement humain en tant que membres d'une société pluraliste, tolérante, inclusive et juste, exempte de discrimination fondée sur le genre et de toute autre forme de discrimination.

Réalisation correspondante 2 du plan stratégique

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.1 (Indicateur 16.5.1.a) relatif aux objectifs de développement durable) Indice des comportements anti-corruption</p> <p>Niveau de référence : 3,70 (2019)</p> <p>Niveau cible : 4,14 (2025)</p>	<p>Bureau central de statistique indonésien (collecte annuelle)</p>	<p>Produit 1.1. Le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions des institutions publiques (produit 1.1.1 du plan stratégique)</p>	<p>Ministères de la santé, de la planification du développement national, des affaires religieuses et des réformes administratives et bureaucratiques ; Ministère de coordination du développement humain, Ministère de coordination des affaires politiques et juridiques et des affaires de sécurité ; Agence nationale antiterroriste, administrations de district et de sous-district</p>	<p>Ressources ordinaires : 668 100 dollars</p> <p>Autres ressources : 14,47 millions de dollars</p>
<p>Indicateur 1.2</p> <p>Indice de l'harmonie religieuse</p> <p>Niveau de référence : 73,8 (2019)</p> <p>Niveau cible : 75,8 (2025)</p>	<p>Ministère des affaires religieuses (collecte annuelle)</p>	<p>Indicateur 1.1.1. Taux de satisfaction des citoyens, y compris des personnes handicapées, à l'égard du système national intégré de traitement des plaintes</p> <p>Niveau de référence (2020) : 72 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 90 %</p> <p>Source des données : Ministère des réformes administratives et bureaucratiques</p>		
<p>Indicateur 1.3 Prévalence de la violence à l'égard des femmes âgées de 15 à 64 ans au cours des 12 derniers mois</p> <p>Niveau de référence : 9,4 % (2016)</p> <p>Niveau cible : 6 % (2025)</p>	<p>Bureau central de statistique indonésien (collecte tous les cinq ans)</p>	<p>Indicateur 1.1.2. Nombre de provinces ayant les moyens d'accélérer l'adaptation locale des objectifs de développement durable dans le cadre de la Décennie d'action</p> <p>Niveau de référence (2020) : 3</p> <p>Niveau cible (2025) : 8</p> <p>Source des données : Ministère de la planification du développement national</p>	<p>ONU-Femmes, ONUDC, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, Volontaires des Nations Unies (VNU)</p>	
		<p>Indicateur 1.1.3. Accroissement de la participation des parties prenantes aux fins d'une meilleure cohérence des politiques entre les différents niveaux/secteurs travaillant à</p>	<p>Organisations œuvrant dans les domaines de l'enseignement islamique et du développement socioreligieux en Indonésie,</p>	

⁶ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>l'accélération du développement de la Papouasie et de la Papouasie occidentale</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : actuellement, la plateforme relative à la Papouasie ne fonctionne qu'au niveau national et ne se compose que du Gouvernement et des partenaires de développement)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : la plateforme inclut le secteur privé et les organisations de la société civile et est fonctionnelle au niveau infranational)</p> <p>Source des données : procès-verbaux approuvés des réunions</p> <p>Produit 1.2. Renforcement des capacités aux niveaux national et infranational aux fins de la promotion d'un développement et d'une prestation de services qui soient inclusifs et locaux (produit 1.2.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 1.2.1. Existence de systèmes aux fins de l'assurance qualité et de la gestion financière des programmes du Fonds mondial</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : le système de gestion de l'information financière est jugé obsolète)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : la qualité des rapports financiers répond aux normes du Fonds mondial)</p> <p>Source des données : secrétariat du Fonds mondial</p> <p>Indicateur 1.2.2. Pourcentage de centres de santé locaux signalant des ruptures de stock de vaccins au cours des six derniers mois</p> <p>Niveau de référence (2020) : 50 %</p> <p>Niveau cible (2025) : 75 %</p> <p>Source des données : Ministère de la santé</p> <p>Indicateur 1.2.3. Mise en place de services intégrés visant à prévenir et à combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre</p>	Lembaga Bantuan Hukum Masyarakat (institut d'aide juridictionnelle), Coalition indonésienne contre le sida	

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2018) : 2 (très partiellement : la législation adéquate existe)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : des services multisectoriels sont en place, y compris des plateformes renforcées de sensibilisation et de mobilisation sociale dans les domaines de la justice et de la sécurité)</p> <p>Source des données : Ministère des femmes et de la protection de l'enfance, Commission nationale des femmes</p>		
		<p>Produit 1.3. Amélioration du cadre réglementaire et meilleure sensibilisation des populations aux fins de la paix durable et de la cohésion sociale (produit 3.2.1 du Plan stratégique)</p>		
		<p>Indicateur 1.3.1. Nombre de cadres réglementaires applicables à l'exécution des plans d'action nationaux visant à consolider la paix et à prévenir l'extrémisme violent</p> <p>Niveau de référence (2019) : 3</p> <p>Niveau cible (2025) : 6</p> <p>Source des données : Ministère de l'éducation, Agence nationale antiterroriste</p>		
		<p>Indicateur 1.3.2. Nombre de mécanismes permettant à la société civile de contribuer à une paix durable</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : lieux d'échange limités)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : a) système d'alerte rapide en place dans 3 villes et 20 institutions ; b) utilisation des médias sociaux pour contrer les messages à caractère extrémiste)</p> <p>Source des données : Ministère de l'éducation, Ministère des affaires religieuses, Agence nationale antiterroriste, rapports d'analyse numérique</p>		
		<p>Indicateur 1.3.3. Nombre cumulé de citoyens ayant participé à des initiatives d'apprentissage et de communication sur la prévention de l'extrémisme violent</p> <p>Niveau de référence (2020) : 8 000 000</p>		

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau cible (2025) : 12 000 000</p> <p>Source des données : rapports d'analyse numérique, feuilles de présence</p>				
Priorité nationale : résilience économique				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération/réalisation 2 du PNUD : Les institutions et les individus contribuent plus efficacement à la promotion d'une transformation économique à plus forte valeur ajoutée et qui profite à tous.				
Réalisation correspondante 2 du plan stratégique				
<p>Indicateur 2.1. (Indicateur 9.2.1 relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière non pétrolière et non gazière, en proportion du produit intérieur brut</p> <p>Niveau de référence : 17,6 % (2019)</p> <p>Niveau cible : 18,9 % (2025)</p>	<p>Bureau central de statistique indonésien (collecte annuelle)</p>	<p>Produit 2.1. Soutien aux groupes vulnérables de sorte que leurs capacités de production soient renforcées et qu'ils aient des moyens de subsistance durables (produit 1.1.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre de chaînes de valeur renforcées au niveau infranational</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 4</p> <p>Source des données : rapports du comité directeur des projets</p>	<p>Ministères de l'environnement et des forêts, de l'industrie, de l'agriculture, des affaires maritimes et de la pêche, de l'énergie, de la jeunesse et des sports, de coordination des affaires économiques ; Agence nationale d'évaluation et d'application des technologies</p>	<p>Ressources ordinaires : 445 400 dollars</p> <p>Autres ressources : 26,37 millions de dollars</p>
<p>Indicateur 2.2. (Indicateur 8.10.1.b) relatif aux objectifs de développement durable)</p> <p>Proportion de microentreprises et de petites et moyennes entreprises ayant accès à des services financiers</p> <p>Niveau de référence : 24,7 % (2019)</p> <p>Niveau cible : 30,8 % (2025)</p>	<p>Autorité des services financiers (collecte annuelle)</p>	<p>Indicateur 2.1.2. Nombre de petits exploitants agricoles bénéficiant de l'inclusion financière</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 150 000</p> <p>Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts</p>	<p>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ONUDI, Fonds international de développement agricole, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), UNICEF, Banque mondiale, FNUAP, VNU</p>	
<p>Indicateur 2.3. (Indicateur 10.1.1 relatif aux objectifs de développement durable*)</p> <p>Coefficient de Gini</p> <p>Niveau de référence : 0,382 (2019)</p> <p>Niveau cible : 0,360 (2025)</p>	<p>Bureau central de statistique indonésien (collecte annuelle)</p>	<p>Indicateur 2.1.3. Nombre d'entreprises, dirigées par des jeunes, qui renforcent leur capacité de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2019) : 30</p> <p>Niveau cible (2025) : 150</p> <p>Source des données : rapports de suivi du bureau de pays et des partenaires</p>	<p>Platform Usaha Social, Indonesian Future Leaders, Plan International</p>	
		<p>Produit 2.2. Renforcement des capacités techniques des partenaires nationaux en vue de formuler et d'appliquer des stratégies d'avenir (industrie 4.0,</p>	<p>Institutions financières, entreprises du secteur énergétique, entreprises de</p>	

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 2.4. (Indicateur 8.5.2 relatif aux objectifs de développement durable*) Taux de chômage par sexe</p> <p>Niveau de référence : 5,28 %, 5,26 % (F) et 5,40 % (H) (2019)</p> <p>Niveau cible : 4,34 % (2025)</p>	Bureau central de statistique indonésien (collecte annuelle)	<p>économie circulaire) qui sont inclusives et créatrices d'emplois (produit 1.1.2 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 2.2.1. Politiques favorables à la mise en place de l'économie circulaire</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : rapport analytique sur le potentiel de l'économie circulaire)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : existence d'une stratégie et d'un plan d'action à l'échelle nationale sur l'économie circulaire)</p> <p>Source des données : rapport d'analyse, plan d'action approuvé</p>	<p>climatisation et de systèmes de refroidissement, mineurs travaillant dans l'extraction aurifère artisanale et à petite échelle, industries de la mode et du textile, fabricants de plastique, Chambre de commerce</p>	
<p>Indicateur 2.5. (Indicateur 7.3.1 relatif aux objectifs de développement durable*) Intensité énergétique primaire [(prix constants, en milliards de rupiah 2010 (cours de la Banque d'Angleterre)]</p> <p>Niveau de référence : 141 (2019)</p> <p>Niveau cible : 133,8 (2025)</p>	Ministère de l'énergie et des ressources minérales (collecte annuelle)	<p>Indicateur 2.2.2. Mesure dans laquelle les cadres réglementaires applicables aux entreprises responsables sont mis en œuvre</p> <p>Niveau de référence (2011) : 2 (très partiellement : réglementation élaborée par les administrations)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : des auto-évaluations sont menées par le secteur privé et des différends sont réglés par des négociations informelles)</p> <p>Source des données : Ministère de coordination de l'économie, rapports d'auto-évaluation, rapports des organisations de la société civile</p>		
<p>Indicateur 2.6. Part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique</p> <p>Niveau de référence : 8,55 % (2019)</p> <p>Niveau cible : 23 % (2025)</p>	Ministère de l'énergie et des ressources minérales (collecte annuelle)	<p>Indicateur 2.2.3. Mesure dans laquelle les institutions sont prêtes à exploiter le potentiel de développement de l'industrie 4.0 de sorte que la croissance soit favorable aux petites et moyennes entreprises</p> <p>Niveau de référence : 2 (très partiellement : des informations sectorielles sur les effets de l'intelligence artificielle et de l'automatisation sont disponibles)</p> <p>Niveau cible : 4 (en grande partie : disponibilité d'une infrastructure numérique, levée des obstacles réglementaires, mise en place de micropolitiques et de macropolitiques permettant d'exploiter les possibilités et augmentation du budget consacré à l'informatique et aux communications et à l'enseignement des sciences, de la</p>		

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, en particulier aux filles)</p> <p>Source des données : Ministère de l'industrie, Ministère des entreprises</p> <p>Produit 2.3. Prise en compte des objectifs de réduction des émissions et de résilience face aux changements climatiques dans les plans et les politiques de développement visant à promouvoir la diversification économique et la croissance verte (produit 2.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 2.3.1. Quatrième communication nationale soumise au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <p>Niveau de référence (2019) : non disponible, seule la troisième communication nationale a été établie</p> <p>Niveau cible (2023) : la quatrième communication nationale a été élaborée</p> <p>Source des données : Ministère de la planification du développement national</p> <p>Indicateur 2.3.2. Nombre de stratégies visant à garantir une diffusion durable sur le marché des technologies liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique</p> <p>Niveau de référence (2020) : 1</p> <p>Niveau cible (2025) : 5</p> <p>Source des données : accords avec les prestataires de services financiers</p> <p>Indicateur 2.3.3. Nombre de personnes ayant accès à l'énergie durable</p> <p>Niveau de référence (2020) : 562 885</p> <p>Niveau cible (2025) : 697 725</p> <p>Source des données : Ministère de l'énergie</p>		
Priorité nationale : résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes				

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération/résultat 3 du PNUD : Les institutions, les communautés et les individus appliquent activement des principes de développement à faibles émissions de carbone, de gestion durable des ressources naturelles et de résilience face aux catastrophes qui tiennent tous compte des questions de genre.				
Réalisation correspondante 3 du plan stratégique (résilience)				
Indicateur 3.1. Nombre de provinces à haut risque de catastrophe Niveau de référence : 18 (2019) Niveau cible : 15 (2025)	Agence nationale de gestion des catastrophes (collecte annuelle)	Produit 3.1. Mesures tenant compte des questions de genre prises aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles, de la biodiversité et des écosystèmes (produit 2.4.1 du plan stratégique)	Ministères de l'environnement et des forêts, de l'industrie, des affaires maritimes et de la pêche, de l'agriculture, de l'énergie et des ressources minérales ; Agence nationale de planification du développement, Agence nationale de gestion des catastrophes, Agence nationale d'évaluation et d'application des technologies	Ressources ordinaires : 445 400 dollars Autres ressources : 131,17 millions de dollars
Indicateur 3.2. (Indicateur 13.2.1 relatif aux objectifs de développement durable*) Rapport biennal actualisé de l'Indonésie Niveau de référence : 2 (2019) Niveau cible : 4 (2025)	Ministère de l'environnement et des forêts (collecte tous les deux ans)	Indicateur 3.1.1. Atténuation des émissions de gaz à effet de serre grâce à la réduction de la déforestation Niveau de référence (2017) : environ 650 millions de tonnes (taux de déforestation : 1 million d'hectares/an) Niveau cible (2025) : environ 35 millions de tonnes par an Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts	PNUE, FAO, ONUDI et VNU	
Indicateur 3.3. (Indicateur 14.5.1 relatif aux objectifs de développement durable*) Surface totale des aires marines de conversation (en millions d'hectares) Niveau de référence : 22,7 (2019) Niveau cible : 26,9 (2025)	Ministère de l'environnement et des forêts (collecte annuelle)	Indicateur 3.1.2. Disponibilité de données fiables sur la densité des principales espèces menacées Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : les données sur la densité de 25 espèces menacées sont dispersées et ne sont pas normalisées) Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : amélioration de la qualité des données disponibles sur cinq des principales espèces menacées) Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts	Partenariats en vue de la gestion de l'environnement des mers d'Asie de l'Est	
		Indicateur 3.1.3. Nombre de femmes et d'hommes qui ont tiré parti d'une meilleure gouvernance de la production de produits de base sur terre et en mer Niveau de référence (2019) : 10 133 (30 % de femmes) Niveau cible (2025) : 229 970 (30 % de femmes) Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts, Ministère des affaires maritimes et de la pêche	IKEA, Unilever, Trans Jakarta, Blue Birds, Ocean Clean Up	

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>Produit 3.2. Renforcement et élargissement de la protection, de la gouvernance et de la gestion des écosystèmes, des habitats et des espèces terrestres et aquatiques (produit 1.4.1 du plan stratégique)</p>		
		<p>Indicateur 3.2.1. Meilleure gestion des zones non protégées aux fins de leur conservation et de leur utilisation durable</p> <p>Niveau de référence (2020) : 42 millions d’hectares de zones forestières très riches en biodiversité non protégés</p> <p>Niveau cible (2025) : 1 million d’hectares de forêt en dehors des zones protégées désignés écosystème essentiel</p> <p>Source des données : Ministère de l’environnement et des forêts</p>		
		<p>Indicateur 3.2.2. Progression du secteur de la pêche vers une certification reconnue au niveau mondial</p> <p>Niveau de référence : 2 (très partiellement : progrès négligeables du secteur de la pêche vers une certification durable)</p> <p>Niveau cible : 4 (en grande partie : préparation de trois types de pêche à la certification)</p> <p>Sources des données : http://www.fisheryprogress.org</p>		
		<p>Indicateur 3.2.3. Note obtenue par la zone de gestion des pêches en mer d’Arafura au regard de l’approche écosystémique des pêches</p> <p>Niveau de référence (2019) : 167 (note passable)</p> <p>Niveau cible (2025) : 250 (bonne note)</p> <p>Source des données : Direction générale de la marine, des zones côtières et des petites îles</p>		
		<p>Produit 3.3. Renforcement de la préparation des institutions et des populations aux risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes, y compris le déploiement de solutions durables (produit 3.3.1 du plan stratégique)</p>		

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.3.1. Amélioration de l'évaluation et du recensement des risques</p> <p>Niveau de référence (2020) : 2 (très partiellement : l'accent est uniquement mis sur les risques liés aux catastrophes géologiques et aux inondations)</p> <p>Niveau cible (2025) : 4 (en grande partie : une méthode de convergence a été adoptée, selon laquelle les risques et vulnérabilités liés aux catastrophes géologiques et climatiques sont combinés)</p> <p>Source des données : informations sur l'évaluation des risques en Indonésie, Agence nationale de gestion des catastrophes</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2. Nombre de districts à haut risque capables de trouver, de mettre en place et d'effectuer un suivi des solutions de gestion des risques adaptées au niveau local, y compris en ce qui concerne les femmes et les personnes handicapées</p> <p>Niveau de référence (2020) : 12</p> <p>Niveau cible (2025) : 22</p> <p>Source des données : indice indonésien de risque de catastrophes, Agence nationale de gestion des catastrophes</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3. Nombre d'agriculteurs qui exploitent des technologies agricoles adaptables et ont accès au crédit et au marché aux fins d'une agriculture intelligente face au climat</p> <p>Niveau de référence (2020) : 5 864 (20 % de femmes)</p> <p>Niveau cible (2025) : 250 000 (40 % de femmes)</p> <p>Source des données : Ministère de l'économie</p>		
		<p>Produit 3.4. Contribution des stratégies de conservation et de résilience qui tiennent compte des priorités locales (revenus et sécurité alimentaire) à l'environnement mondial (produit 2.4.1 du plan stratégique)</p>		
		<p>Indicateur 3.4.1. Nombre de stratégies de gestion adaptable des paysages qui renforcent la résilience sociale,</p>		

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		économique et écologique testées ou adoptées au niveau des districts Niveau de référence (2020) : 4 Niveau cible (2025) : 10 Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts		
		Indicateur 3.4.2. Nombre de mesures incitatives innovantes testées et mises en place pour limiter la déforestation due aux cultures de plantation, qu'il s'agisse d'un risque à long terme ou d'une réalité Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 2 Source des données : Ministère de l'environnement et des forêts		

Priorité nationale : résilience économique ; mise en valeur des ressources humaines ; résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes

Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération/réalisation 4 du PNUD : Les parties prenantes adoptent des solutions de développement innovantes et intégrées afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable.

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique

Indicateur 4.1. Rang au regard de l'Indice mondial de l'innovation Niveau de référence : 85 (2019) Niveau cible : 75 (2025)	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (collecte annuelle)	Produit 4.1. Renforcement de l'alignement des flux financiers existants et des nouveaux investisseurs sur les initiatives de développement durable en Indonésie (produit 2.5.1 du plan stratégique) Indicateur 4.1.1. Nombre d'initiatives de financement mixte lancées Niveau de référence (2020) : 4 Niveau cible (2025) : 9 Source des données : laboratoire de financement novateur	Indonesian AID ; Ministères des affaires étrangères, des finances, de l'industrie, de la santé et des affaires sociales ; Agence nationale d'évaluation et d'application des technologies, Agence nationale de la zakat	Ressources ordinaires : 668 100 dollars Autres ressources : 7,57 millions de dollars
Indicateur 4.2. (Indicateur 9.5.1 relatif aux objectifs de développement durable) Dépenses de recherche-développement en proportion du budget national Niveau de référence : 0,25 % (2019) Niveau cible : 0,42 % (2025)	Institut de statistique de l'UNESCO (collecte annuelle) Indonesian AID (collecte annuelle)	Indicateur 4.1.2. Nombre d'institutions religieuses contribuant à combler le déficit de financement des objectifs de développement durable Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2025) : 6 Source des données : accords signés	OCHA, UNICEF, PNUE, ONU-Femmes, ONUDI, FENU, Programme alimentaire mondial, VNU Alliance indonésienne des peuples autochtones, organisations travaillant sur les questions de handicap	
Indicateur 4.3. (Indicateur 17.9.1 relatif aux objectifs de				

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
<p>développement durable) Valeur de l'aide financière et technique apportée dans le cadre de la coopération Sud-Sud et triangulaire (en billions de rupiah) Niveau de référence : 112 (2019) Niveau cible : 190 (2025)</p>		<p>Indicateur 4.1.3. Volume des ressources collectées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de financements publics et privés innovants (en milliards de dollars des États-Unis) Niveau de référence (2019) : 2,06 Niveau cible (2025) : 4 Source des données : accords signés</p> <p>Produit 4.2. Renforcement du cadre d'action publique de façon à accroître le financement public et privé des objectifs de développement durable (produit 2.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 4.2.1. Nombre de programmes de financement mis en place en vue de favoriser le développement vert et durable à faibles émissions Niveau de référence (2020) : 3 Niveau cible (2025) : 8 Source des données : divers ministères</p> <p>Indicateur 4.2.2. Pourcentage de fonctionnaires et d'employés du secteur privé satisfaits des stages de formation sur l'adaptation des objectifs de développement durable au niveau local Niveau de référence (2020) : à déterminer Niveau cible (2025) : 80 % (sur un total de 30 000 personnes formées, dont 30 % de femmes) Source des données : enquêtes menées avant et après les stages</p> <p>Produit 4.3. Adoption de solutions technologiques innovantes visant à améliorer la prestation des services publics (produit 3.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 4.3.1. Nombre d'administrations provinciales recourant à la technologie pour fournir des services de vaccination Niveau de référence (2020) : 10</p>	Banques et institutions financières	

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>Niveau cible (2025) : 34 Source des données : Ministère de la santé</p> <p>Indicateur 4.3.2. Nombre de solutions technologiques concernant la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe et la préparation à ces risques adoptées par les groupes cibles, y compris les personnes handicapées Niveau de référence (2020) : 1 Niveau cible (2025) : 5 Source des données : plateformes de téléchargement d'applications mobiles, autres plateformes numériques</p> <p>Indicateur 4.3.3 Nombre de solutions technologiques utilisées aux fins de la gestion des produits chimiques nocifs Niveau de référence (2020) : 3 Niveau cible (2025) : 6 Source des données : Ministère de l'industrie, Ministère de l'environnement et des forêts</p> <p>Produit 4.4. Renforcement des partenariats aux fins d'une coopération Sud-Sud et triangulaire novatrice et inclusive (produit 1.1.1 du plan stratégique)</p> <p>Indicateur 4.4.1. Nombre de cadres réglementaires applicables à la gouvernance de la coopération internationale au service du développement de l'Indonésie Niveau de référence (2020) : 3 Niveau cible (2025) : 7 Source des données : Ministère des affaires étrangères</p> <p>Indicateur 4.4.2. Nombre de plateformes thématiques fonctionnelles au service de la coopération Sud-Sud et triangulaire Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2025) : 6 Source des données : Ministère des affaires étrangères, Ministère des finances</p>		

Indicateurs de réalisation	Source des données et fréquence de la collecte	Produits indicatifs	Principaux partenaires	Montant indicatif des ressources (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 4.4.3. Nombre de pays recevant une aide technique des centres d'excellence aux fins de la gestion des catastrophes</p> <p>Niveau de référence (2020) : 6</p> <p>Niveau cible (2025) : 36</p> <p>Source des données : Agence nationale de gestion des catastrophes</p>		